

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

INSTITUT NATIONAL
DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE

PARIS

(11) N° de publication :

2 415 853

(A n'utiliser que pour les
commandes de reproduction).

A1

**DEMANDE
DE BREVET D'INVENTION**

(21)

N° 78 02227

(54) Dispositif complémentaire destiné à augmenter l'étendue d'une guitare.

(51) Classification internationale (Int. Cl.²). **G 10 D 3/12; 1/08.**

(22) Date de dépôt **26 janvier 1978, à 16 h 1 mn.**

(33) (32) (31) Priorité revendiquée :

(41) Date de la mise à la disposition du
public de la demande **B.O.P.I. — «Listes» n. 34 du 24-8-1979.**

(71) Déposant : **GENERAUX Roger Alain Abel, résidant en France.**

(72) Invention de :

(73) Titulaire : *Idem* (71)

(74) Mandataire : **Cabinet Bert, de Keravenant et Herrburger, 115, boulevard Haussmann,
75008 Paris.**

La présente invention concerne un dispositif complémentaire destiné à augmenter l'étendue d'une guitare dans le registre des notes graves.

Actuellement, les guitares classiques comportent six cordes et la note la plus grave qu'elles permettent d'exécuter est le mi.

Pour l'exécution de certains morceaux non écrits spécialement pour la guitare classique, certains compositeurs ont suggéré de modifier l'accord classique des cordes de la guitare pour abaisser l'ensemble d'un demi-ton ou d'un ton vers les graves. Toutefois, ce procédé est relativement délicat à mettre en oeuvre, car il nécessite d'une part, la modification de l'accord de toutes les six cordes de la guitare et d'autre part, il nécessite pour l'exécution une attention soutenue puisque les notes ne s'exécutent plus avec le doigté usuel.

Certains compositeurs ont également envisagé de réaliser des guitares à sept cordes ou plus, en augmentant la largeur du chevalet-cordier et le nombre de chevilles d'accord. Toutefois, cette solution présente un certain nombre d'inconvénients, à savoir la réduction de l'écartement des cordes limitant leur accessibilité, tant pour les doigts de la main gauche que pour les doigts de la main droite.

De toutes les façons, ces solutions ne peuvent concerner que l'adjonction d'un nombre limité de cordes, puisque cette adjonction est nécessairement limitée pour des raisons d'accessibilité à la largeur du manche.

Il est également connu de réaliser des guitares non classiques comportant solidairement deux manches. Ces guitares ne comportent, en fait, pas de caisse de résonance, l'amplification des sons étant assurée par des moyens électroniques.

Il n'est pas possible d'envisager de réaliser une guitare classique à deux manches, à cause de la traction très importante que les nombreuses cordes exerceraient sur le chevalet et par là de la face supérieure de la caisse de résonance aboutissant rapidement à une déformation, une destruction de celle-ci.

De plus, l'exécution de morceaux de musique à la guitare ne nécessite l'extension du registre des graves que dans des cas particuliers, notamment pour l'exécution de la littérature du luth baroque, du luth de la renaissance et autres littératures destinées à des instruments à cordes anciens.

La présente invention a pour but de créer un dispositif
accessoire à une guitare classique, permettant d'étendre le
registre des graves, sans compliquer l'utilisation de la guitare
classique, notamment pour l'exécution de morceaux ne nécessitant
5 pas ce registre grave.

Ce dispositif se compose d'un support longitudinal
portant des cordes destinées à permettre l'exécution des notes
graves complémentaires, ainsi que des moyens de fixation pour
fixer le dispositif au manche de la guitare et à la caisse.

10 A cet effet, l'invention concerne un dispositif
caractérisé en ce que le support longitudinal comporte des
potences à chacune de ses extrémités, l'une des potences étant
reliées à un cordier portant les cordes et l'autre potence portant
les chevilles d'accord.

15 Suivant une autre caractéristique, les moyens de
fixation sont constitués par une potence intermédiaire portant
un moyen de fixation proprement dit pour solidariser l'extrémité
du manche de la guitare et le support longitudinal.

20 Suivant une autre caractéristique, l'un des moyens
de fixation est constitué par un vérin mécanique prenant appui
contre la face inférieure de la caisse de la guitare, ainsi qu'un
chevalet de contact venant se placer entre les cordes et la
face supérieure de la guitare, en un point correspondant au point
d'appui du vérin.

25 La présente invention sera décrite plus en détail à
l'aide des dessins annexés, dans lesquels :

- la figure 1 est une vue en plan d'une guitare
équipée d'un dispositif selon l'invention,

30 - la figure 2 est une vue en élévation correspondant
à la figure 1.

Selon les figures 1 et 2, le dispositif de l'invention,
destiné à augmenter l'étendue des notes susceptibles d'être
jouées par une guitare classique se compose d'un support longi-
tudinal 1, muni à chaque extrémité d'une potence 2, 3, servant
35 à la fixation de cordes supplémentaires 4. La potence dite
inférieure 2 porte un cordier 5 relié par un câble à la potence 2.
La potence dite supérieure 3 porte les chevilles d'accord 6
servant à fixer l'extrémité supérieure des cordes 4 et à régler
leur tension et par suite leur accord.

40 Le support longitudinal comporte également une potence

intermédiaire 7, solidaire de ce support 1, et comportant un moyen de fixation latéral 8 destiné à être fixé sur l'extrémité avant du manche d'une guitare classique.

Au niveau de son extrémité inférieure, le support longitudinal 1 comporte un organe de fixation 9 tel qu'un vérin mécanique, muni d'une plaquette d'appui 10, destinée à prendre appui contre le dos de la caisse de la guitare.

Enfin, le dispositif comporte un chevalet de contact 11 assurant la liaison entre les cordes 4 et le dessus de la caisse 12 de la guitare.

La mise en place du dispositif selon l'invention sur la guitare classique 14 se fait comme représenté aux figures 1 et 2, en glissant le dispositif de façon à placer l'extrémité du manche 13 de la guitare 14 dans l'organe de fixation 8 du support intermédiaire 7, puis à mettre en place le chevalet de contact 11 entre les cordes 4 du dispositif de l'invention et la surface supérieure de la caisse 14. Puis, on fixe la caisse en agissant sur le vérin 9, agissant par la plaque 10.

L'étendue de la guitare peut ainsi être augmentée d'autant de notes que l'on ajoute de cordes supplémentaires grâce à ce dispositif. Il est ainsi possible d'augmenter l'étendue vers les graves jusqu'à si et même jusqu'à la, alors qu'actuellement la note la plus grave que l'on puisse réaliser est le mi.

De plus, le dispositif se monte et se démonte simplement sur la guitare classique et n'en augmente pas l'encombrement pour le transport ou lorsque la guitare est utilisée pour l'exécution de morceaux ne nécessitant pas de notes plus graves que celles d'une guitare classique.

Bien entendu, l'invention n'est pas limitée à l'exemple de réalisation ci-dessus décrit et représenté, à partir duquel on pourra prévoir d'autres variantes, sans pour cela sortir du cadre de l'invention.

R E V E N D I C A T I O N S

1°) Dispositif destiné à compléter une guitare classique pour en augmenter le registre des notes graves, dispositif caractérisé en ce qu'il se compose d'un support longitudinal (1) portant des cordes destinées à permettre l'exécution des notes graves complémentaires, ainsi que des moyens de fixation (7, 8, 9, 11) pour fixer le dispositif au manche de la guitare et à la caisse.

2°) Dispositif selon la revendication 1, caractérisé en ce que le support longitudinal (1) comporte des potences (2, 3) à chacune de ses extrémités, l'une des potences étant reliée à un cordier (5) portant les cordes (4) et l'autre potence (3) portant les chevilles d'accord (6).

3°) Dispositif selon l'une quelconque des revendications 1 et 2, caractérisé en ce que les moyens de fixation sont constitués par une potence intermédiaire (7) portant un moyen de fixation proprement dit pour solidariser l'extrémité du manche (13) de la guitare et le support longitudinal.

4°) Dispositif selon l'une quelconque des revendications 1 à 3, caractérisé en ce que l'un des moyens de fixation est constitué par un vérin mécanique (9) prenant appui contre la face inférieure de la caisse de la guitare, ainsi qu'un chevalet de contact (11) venant se placer entre les cordes et la face supérieure de la guitare, en un point correspondant au point d'appui du vérin.

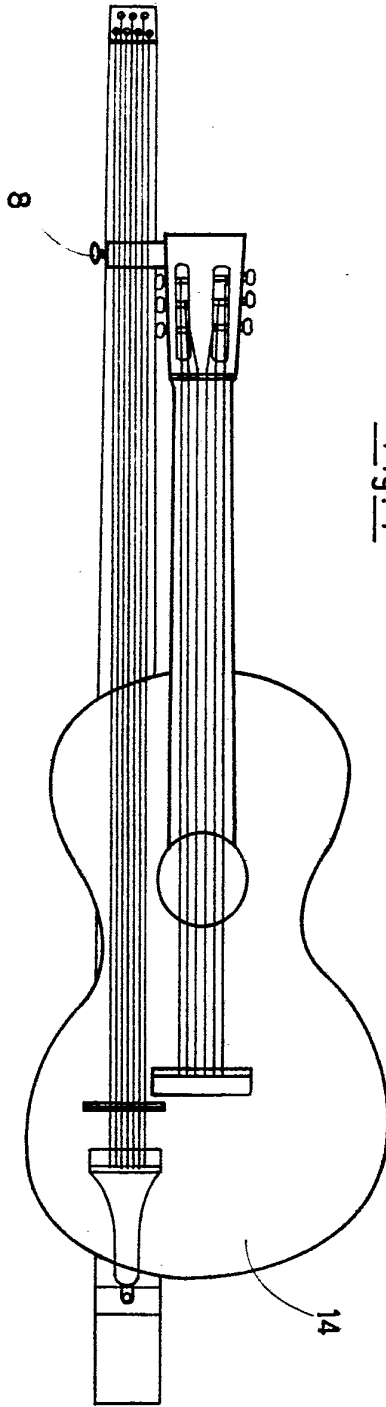


Fig: 1

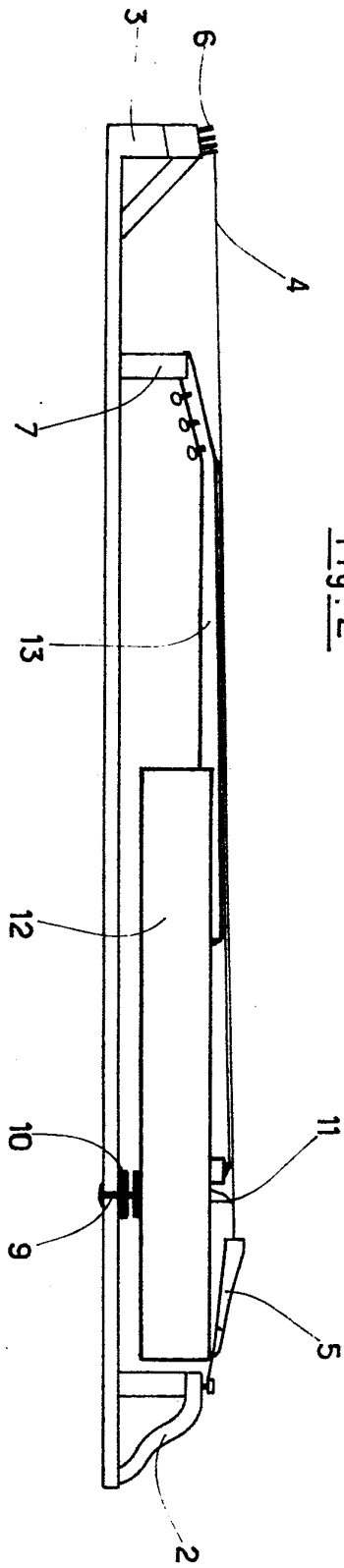


Fig: 2